



# Communiqué de Presse

## Tempête Xynthia Après l'urgence, place à l'évaluation et la reconstruction

L'Ile de Ré a été frappée de plein fouet dans la nuit de dimanche 28 février par un phénomène de submersion marine résultant de la **conjugaison de plusieurs facteurs : vents violents** (pointes jusqu'à 160 km/heure dans l'Ile de Ré) **et forte houle engendrés par une dépression atmosphérique, associés à un fort coefficient de marée (102)**, qui ont provoqué une surcote d'environ 2 m. Ce phénomène, appelé Vimer, se produit environ une fois par siècle, ressemblant malheureusement à celui de 1711 le plus dévastateur jamais enregistré.

Il a entraîné la **rupture de nombreuses digues**, laissant les villages du Nord de l'Ile sans défense contre la mer. A marée haute, Ré se trouvait coupée en 3, retrouvant ainsi sa configuration première, avant que les routes et les marais ne relient ces terres.

**Les conséquences sont lourdes pour notre île : deux personnes sont mortes noyées** dans leur maison, de nombreux rétais ont été inondés, certains ont tout perdu. **L'économie locale est durement touchée** : le secteur primaire en premier chef, la mer ayant détruit les parcs, emporté les poches d'huîtres et mis hors d'usage le matériel de nombreuses exploitations ostréicoles et salicoles. Pour les maraîchers et les viticulteurs, l'avenir s'annonce très difficile, leurs terres sont rendues incultes pour plusieurs années par le sel qui a imprégné les sols. Les commerçants, restaurateurs et hébergeurs, situés dans les ports inondés ou en bord de mer ont aussi souffert : stocks détruits, locaux endommagés, résidences de tourisme inondées de boue.

**Pour redresser notre économie, nous aurons donc besoin du soutien de l'Etat.** Le Ministre de l'Agriculture a annoncé un plan spécial pour les ostréiculteurs avec une enveloppe de 20 millions d'euros. 5 millions devraient être rapidement débloqués également pour les agriculteurs. **La Communauté de Communes veillera à ce que l'Ile de Ré, durement affectée sur ce plan, ne soit pas oubliée.**

En tout, **c'est environ 2 000 ha (1900 ha dans le canton Nord), soit un quart du territoire qui a été submergé.** Une submersion qui correspond à l'aléa décrit dans le Plan de Prévention des Risques de submersion marine, en vigueur dans l'Ile depuis juillet 2002. Ce document, en rendant inconstructibles les zones où la sécurité des personnes est en danger, et en soumettant à des prescriptions la construction dans les zones où les biens matériels sont menacés, a permis de ne pas exposer de nouvelles populations au risque. En effet, les élus rétais, conscients du danger, n'ont pas cédé aux sirènes de l'urbanisation et ont respecté cette servitude dans leurs documents d'urbanisme.

Contact Presse :

Florence Durand – Directrice Générale des Services – CdC Ile de Ré  
05 46 09 71 52 – 06 16 67 70 36 – [florence.durand@cc-iledere.fr](mailto:florence.durand@cc-iledere.fr)



# Communiqué de Presse

## Tempête Xynthia Après l'urgence, place à l'évaluation et la reconstruction

**Les rétais, parfois au péril de leur propre existence, ont fait preuve d'une formidable solidarité** qui a permis de sauver des vies et, par la suite, de réconforter, réchauffer, loger et nourrir ceux qui en avaient le plus besoin. Certains se sont même employés à colmater les digues, aux côtés des engins mécaniques, entre deux marées, afin d'éviter de nouvelles inondations. Les pompiers, la sécurité civile, les services techniques des collectivités, le Conseil Général, mais aussi l'hôpital de La Rochelle, ont chacun contribué à la gestion de l'évènement. La Communauté de Communes salue toutes ces initiatives et remercie les bénévoles qui se sont portés au secours des sinistrés.

Afin d'accroître l'efficacité de l'aide, la Communauté de Communes a organisé une réunion le lundi 8 mars à 10h00 dans ses locaux, avec l'ensemble des associations caritatives pour leur permettre de se coordonner.

Une cellule de soutien psychologique a été ouverte avec l'aide de professionnels bénévoles dans les locaux de la Maire de La-Couarde-Sur-Mer et une permanence est instaurée du lundi au vendredi de 9h à 18h dans les locaux sis à Saint-Martin-de-Ré. Les professionnels sont susceptibles de se déplacer dans les communes qui le souhaitent (pour tout renseignement contacter le numéro suivant : 05 46 09 04 43).

**La Communauté de Communes a également coordonné les premiers travaux d'urgence sur les digues dès le dimanche 28 février au matin. Un premier bilan des dégâts sur les infrastructures a pu être établi : 13 km de digues** ont été rompus (Chiron, Boutillon, Peu Bernard, Grouin, Moulinatte pour n'en citer que quelques-unes). Pourtant, ces ouvrages étaient régulièrement entretenus. **Le trait de côte (digue ou dune)** a reculé de plusieurs mètres à dizaines de mètres sur un linéaire de **30 km**. Les pistes cyclables côtières sont endommagées ou détruites en plusieurs endroits, notamment entre Saint-Martin-de-Ré et la Couarde-sur-Mer.

Une course contre la montre doit donc être engagée d'une part, pour les travaux d'urgence sur les digues avant les prochaines grandes marées, d'autre part sur les pistes cyclables avant le démarrage de la saison touristique. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, se laisse 10 jours pour évaluer les besoins en travaux d'urgence. La Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Chantale Jouanno, proposera un plan digues dans les deux mois. **Sur l'Ile de Ré, c'est plus de 100 millions d'euros qui seront nécessaires pour stabiliser le trait de côte.**

### Contact Presse :

Florence Durand – Directrice Générale des Services – CdC Ile de Ré  
05 46 09 71 52 – 06 16 67 70 36 – [florence.durand@cc-iledere.fr](mailto:florence.durand@cc-iledere.fr)

## Tempête Xynthia Après l'urgence, place à l'évaluation et la reconstruction

L'autonomie et les qualités d'organisation dont l'Ile de Ré a fait preuve dans les premiers jours de gestion de cette crise ne doivent pas faire oublier qu'elle dépendra financièrement de l'aide extérieure qui lui sera attribuée.

**A plus long terme, c'est l'ensemble de la politique de gestion du trait de côte et de défense contre la mer qui doit être redéfinie et assortie d'une programmation pluriannuelle de travaux en conséquence.** D'ailleurs c'est ainsi qu'il avait été annoncé lors des vœux 2010 :

- *D'une part*, le doublement du budget dédié à la défense des digues,
- *D'autre part*, la mise en place d'un Contrat de Restauration et d'Entretien des Zones Humides.

En outre, il faudra se souvenir qu'une digue, aussi solide soit-elle, ne peut protéger de tous les dangers. Si elle cède, alors les dommages sont souvent proportionnels à la hauteur de la digue, la poussée étant d'autant plus forte. Des dispositifs complémentaires de défense des côtes devront donc être déterminés.

**Enfin, cet évènement tragique nous rappelle, s'il en était besoin, que vivre au bord de la mer dans un cadre de vie privilégié n'est pas sans risque, même si la loi Littoral a été bien respectée sur l'Ile de Ré. Les possibilités d'urbanisation sont en effet restreintes** : 80% du territoire est classé en zones naturelles et se trouve donc inconstructible dans les documents d'urbanisme. Dans les zones urbanisées, la construction a également été maîtrisée grâce à des règles d'urbanisme contraignantes.

Alors que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ile de Ré entre en phase de conception du projet de territoire, il sera nécessaire d'examiner les prévisions d'urbanisation au regard de cette catastrophe naturelle. Une actualisation de la cartographie des secteurs concernés par le risque devra être réalisée, et la plus grande prudence s'imposera en ce qui concerne l'ouverture à l'urbanisation des quelques rares secteurs encore disponibles pour la construction. Il n'est en effet pas question d'exposer de nouvelles populations à ce risque de submersion marine. La satisfaction de nos besoins en logements, en équipements ou en activités passera donc par une optimisation des espaces résiduels constructibles des villages, à conditions qu'ils ne se trouvent pas exposés au risque.

Place à la reconstruction afin que notre saison touristique démarre au plus vite !

### Contact Presse :

Florence Durand – Directrice Générale des Services – CdC Ile de Ré  
05 46 09 71 52 – 06 16 67 70 36 – [florence.durand@cc-iledere.fr](mailto:florence.durand@cc-iledere.fr)